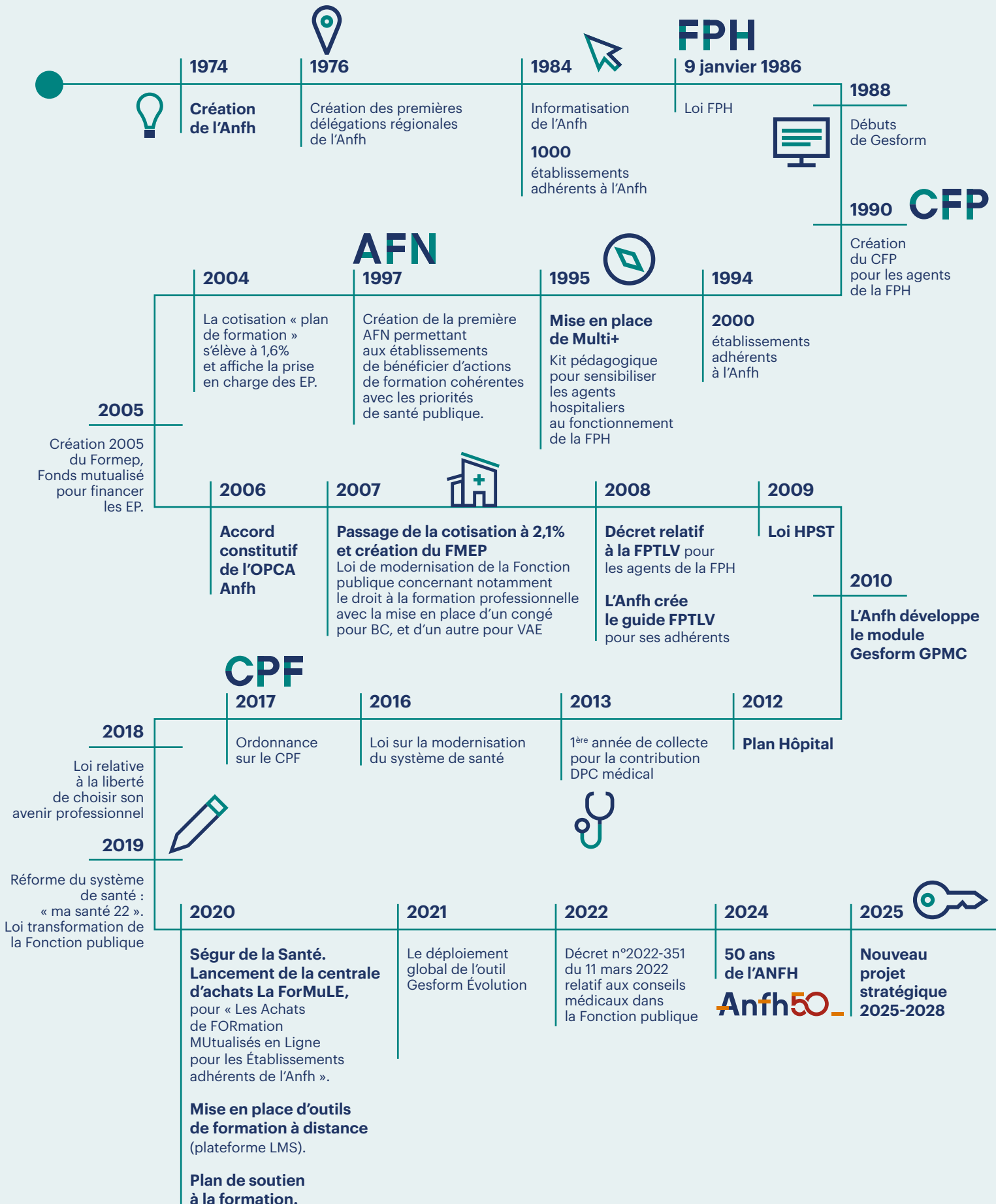


Nos missions et nos offres de proximité

Sommaire

- P.03** Un peu d'histoire...
- P.04** L'ANFH
- P.05** Les missions de l'ANFH
- P.06** Les missions des délégations
- P.07** Le rôle des instances régionales et territoriales
- P.08** Les équipes ANFH
- P.09** La carte des établissements des Hauts-de-France
- P.10** Les fonds gérés par l'ANFH
- P.12** Les chiffres clés de la cartographie des métiers de la fonction publique hospitalière
- P.13** Les chiffres clés du rapport d'activité régional
- P.14** Les outils mis à disposition par l'ANFH

Un peu d'histoire



L'Anfh

L'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (Anfh) est une association loi 1901 agréée par le ministère de la Santé depuis 2007.

Elle est aujourd'hui le seul OPCA du secteur public.

Sa raison d'être

Collecter, gérer, mutualiser et optimiser les fonds qui lui sont confiés au titre de la formation professionnelle des agents de la FPH pour l'ensemble des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents, mais aussi proposer aux établissements et aux agents les services permettant le déploiement d'une formation continue de qualité.

Depuis sa création en 1974, l'association a acquis une expérience et un savoir-faire reconnus qui en font aujourd'hui une référence en matière de formation professionnelle dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.

L'Anfh, organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la fonction publique hospitalière (FPH) repose sur 3 valeurs structurantes :

1 

Paritarisme

Administration conjointe avec des représentants des établissements et des organisations syndicales.

2 

Solidarité

Mutualisation des fonds, égalité d'accès à la formation et partage d'expériences.

3 

Proximité

16 délégations régionales regroupant 26 délégations territoriales.

Les missions de l'Anfh

Collecte, mutualisation & gestion des fonds

L'Anfh collecte les fonds destinés à la formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV) des agents de la fonction publique hospitalière.

Ces cotisations sont versées par les établissements adhérents pour le financement d'actions de formation proposées aux agents dans le cadre du Plan de formation et du DPC médical, et par l'ensemble des établissements sous forme de cotisation obligatoire pour les Études Promotionnelles et les dispositifs individuels de formation (Congé de formation professionnelle – CFP, congé pour Bilan de compétences, congé pour Validation des acquis de l'expérience – VAE).

L'Anfh collecte et gère également les fonds de formation destinés à financer la formation professionnelle des travailleurs handicapés accueillis par les ESAT publics (4,8% de la masse salariale).

Information & conseil

L'Anfh informe, conseille les établissements adhérents, et met en place des dispositifs d'accompagnement et d'appui leur étant destinés.

Guichet unique d'information pour la formation des agents de la fonction publique hospitalière, l'Anfh informe, conseille et oriente également tout agent ayant un projet de formation.

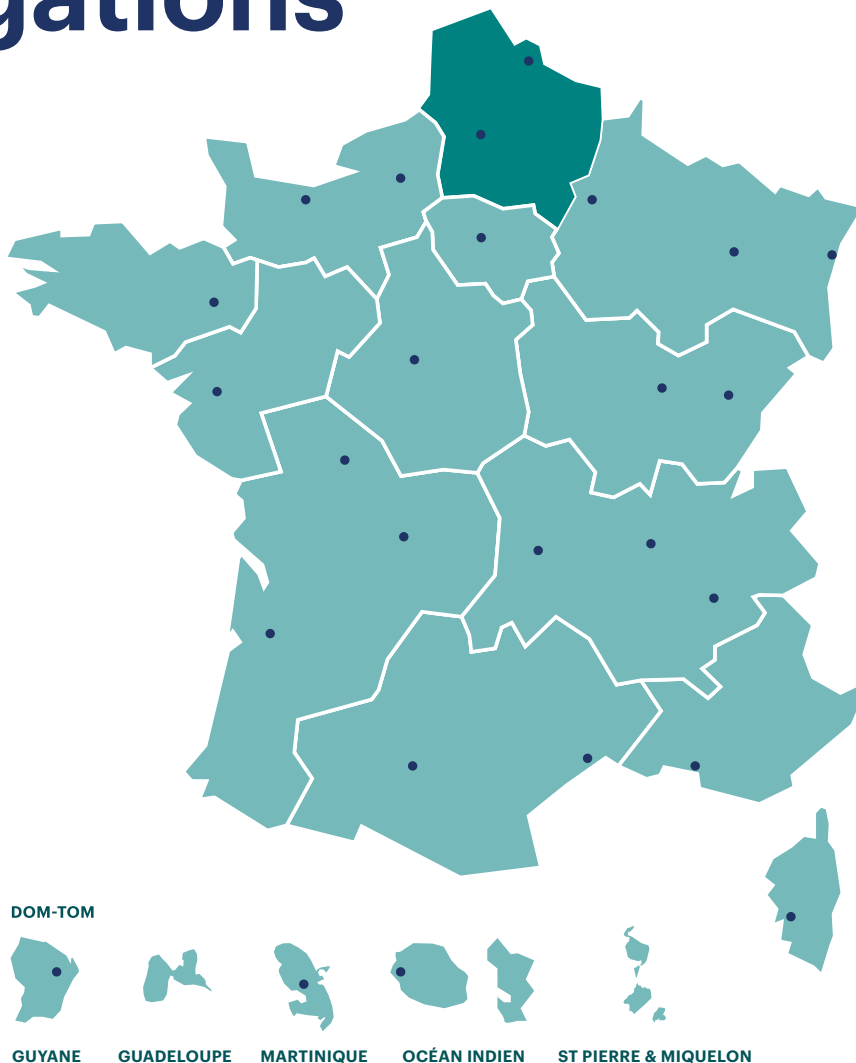
Développement de la formation

L'Anfh participe au développement de la formation en établissement.

Elle organise des actions de formation nationales et régionales et propose aux services de formation des outils méthodologiques dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de la gestion de la formation.

Les missions des délégations

Pour l'accomplissement de ses missions dans les régions, l'Anfh s'appuie sur 26 délégations implantées sur les territoires. L'Anfh Hauts-de-France se compose de 2 délégations territoriales : l'une à Lille, l'autre à Amiens.



Ces délégations ANFH ont pour mission de :



Participer à la réflexion et à la préparation des orientations générales de l'association ;

ANFH

Assurer la mise en œuvre régionale de l'action de l'Anfh en suivant les orientations stratégiques adoptées par l'AG de l'association et les décisions prises par le CA ;



Répondre aux besoins de formations des établissements ;



Contribuer à la réflexion pédagogique, en réalisant une activité de veille et d'identification des besoins et des demandes au niveau de leur ressort territorial afin d'alimenter l'élaboration des plans d'action régionaux ou interrégionaux.



Instruire et accorder les demandes de :

- › dossiers relevant des fonds FMEP & FQ & CPF
- › financement des dispositifs individuels (bilan de compétence, VAE, CFP) dans le respect des textes en vigueur et des règles de prise en charge fixées par le CA et CRSG.

Le rôle des instances régionales et territoriales

Les instances de décision et de consultation de l'ANFH sont administrées de façon paritaire par les représentants des directions et les organisations syndicales de la Fonction Publique Hospitalière.

Les Instances de la Région

CRSG

(Conseil régional stratégique et de gestion)

MISSIONS

- › Décide de la politique régionale retranscrite dans le Plan d'Actions Régional
- › Détermine les règles de prise en charge des actions relevant des crédits mutualisés
- › Définir les enveloppes liées aux dossiers individuels et aux EP pour chaque territoire.

COMPOSITION

- › 13 membres FHF
- › 13 membres des organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, UNSA)

BR

(Bureau Régional du CRSG)

MISSIONS

- › Prépare les CRSG
- › Exécute les décisions du CRSG

COMPOSITION

- › 3 membres FHF
- › 3 membres des organisations syndicales (CGT, FO)

Les Instances des territoires

Comité Territorial Nord – Pas-de-Calais

Comité Territorial Aisne – Oise - Somme

MISSIONS

- › Examine les demandes de prise en charge financière des dossiers EP, FQ & CPF, BC, VAE et CFP
- › Décline la politique régionale dans les territoires
- › Réalise une activité de veille
- › Identifie les besoins au niveau régional
- › Transmet les éléments au CRSG

COMPOSITION

- › 9 membres FHF
- › 9 membres des organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, UNSA)

Les équipes

Délégation Nord-Pas-de-Calais

Déleguée territoriale

Sofia GAILLARD
› Tél : 03 20 08 06 70
› s.gaillard@anhf.fr

Conseillère en dispositifs individuels

Emilie LOPEZ
› Tél : 03 20 08 11 18
› e.lopez@anhf.fr

Conseillères en formation

Nadjia NAFAI
› Tél : 03 20 08 11 30
› n.nafai@anhf.fr

Justine ROUSSEL
› Tél : 03 20 08 06 77
› j.rousseau@anhf.fr

Céline SALLÉ
› Tél : 03 20 08 11 31
› c.salle@anhf.fr

Assistante de la délégation

Françoise LEBLOND SKRZYDLEWSKI
› Tél : 03 20 08 06 70
› f.skrzydlewski@anhf.fr

Conseillers en gestion de fonds

Xavier BEDRINE
› Tél : 03 20 08 11 19
› x.bedrine@anhf.fr

Dorine BRASSEUR
› Tél : 03 20 08 11 34
› d.brasseur@anhf.fr

Cindy COISNE
› Tél : 03 20 08 06 73
› c.coisne@anhf.fr

Delphine DEBUINE
› Tél : 03 20 08 11 16
› d.debuine@anhf.fr

Emilie DORLENCOURT
› Tél : 03 20 08 06 79
› e.dorlencourt@anhf.fr

Gabriel GRIVELET
› Tél : 03 20 08 06 74
› g.grivelet@anhf.fr

Emma HOCHART
› Tél : 03 20 08 06 75
› e.hochart@anhf.fr

Aurore JOLY
› Tél : 03 20 08 11 15
› a.joly@anhf.fr

Cathy LECLERCQ
› Tél : 03 20 08 06 72
› c.leclercq@anhf.fr

Dorothée POUCHAIN
› Tél : 03 20 08 06 76
› d.pouchain@anhf.fr

Délégation Picardie

Déleguée régionale & territoriale

Nathalie RICHERT
› Tél : 03 22 71 31 34
› n.richert@anhf.fr

Conseillère en dispositifs individuels

Cathy HAPPE
› Tél : 03 22 71 55 60
› c.happe@anhf.fr

Conseillers en gestion de fonds

Jérôme BOUSSARD
› Tél : 03 22 71 31 32
› j.boussard@anhf.fr

Manuella CALADO
› Tél : 03 22 71 55 61
› m.calado@anhf.fr

Sabine CARON
› Tél : 03 22 71 55 63
› s.caron@anhf.fr

David CORSYN
› Tél : 03 22 71 31 30
› d.corsyn@anhf.fr

Julie JEUNECOURT
› Tél : 03 22 71 31 36
› j.jeunecourt@anhf.fr

Murielle MALLART
› Tél : 03 22 71 31 37
› m.mallart@anhf.fr

Pauline VASSEUR
› Tél : 03 22 71 31 33
› p.vasseur@anhf.fr

Conseillères en formation

Emmanuelle DUPÉ
› Tél : 03 22 71 55 62
› e.dupe@anhf.fr

Timéa PETTIROSSI
› Tél : 03 22 71 31 35
› t.pettirossi@anhf.fr

Violette SKIBINSKI
› Tél : 03 22 71 31 38
› v.skibinski@anhf.fr

Assistantes de la délégation

Recrutement en cours
(en remplacement temporaire de Noémie DUCROCQ)
Lundi, mardi et jeudi matin
› Tél : 03 22 71 31 31
› picardie@anhf.fr

Timéa PETTIROSSI
› Tél : 03 22 71 31 35
› t.pettirossi@anhf.fr

Cartographie des établissements

de la Fonction Publique Hospitalière

LILLE MÉTROPOLE

Anfh

- N013 EHPAD BONDUES ++
- N023 EHPAD COMINES +++
- N025 EHPAD CROIX ++
- N038 EHPAD HALLUIN ++
- N043 EHPAD HEM ++
- N046 EHPAD HOULINES ++
- N022 EHPAD CHAPPELLE ARMENTIERES ++
- ★ N058 EPSA LILLE +++
- N049 CHRU LILLE ++++++
- N050 EHPAD LINSSELLES ++
- N052 CH LOOS HAUBOURDIN +++
- N054 EHPAD MARCQ-EN-BAROEUL ++
- N061 EHPAD MOUVAUX ++
- N062 EHPAD NEUVILLE-EN-FERRAIN ++
- N067 EHPAD QUESNOY-SUR-DEULE ++
- N069 EHPAD RONCQ ++
- N075 EPSM SAINT-ANDRE +++++
- N083 CH TOURCOING +++++
- N087 EHPAD WAMBRECHIES ++
- N089 CH WASQUEHAL +++
- N090 CH WATTELOIS +++
- N149 EHPAD MARCQ EN BAROEUL +

Pas de Calais

Somme

Oise

Nord

Aisne

CHU-CHR ★ **Handicap, Enfance & Famille**

● **CHS**

■ **CH**

■ **EHPAD**

Anfh **Délégations régionales**

■ **P021** ++ **EHPAD MARLE**

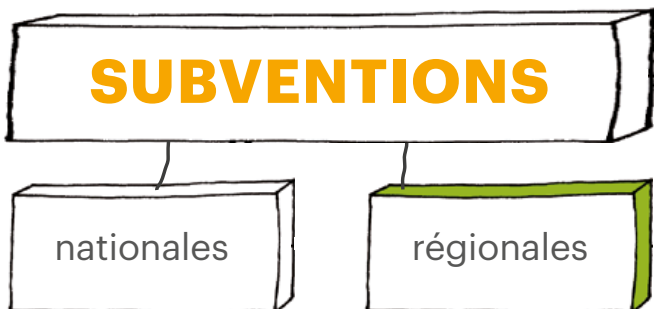
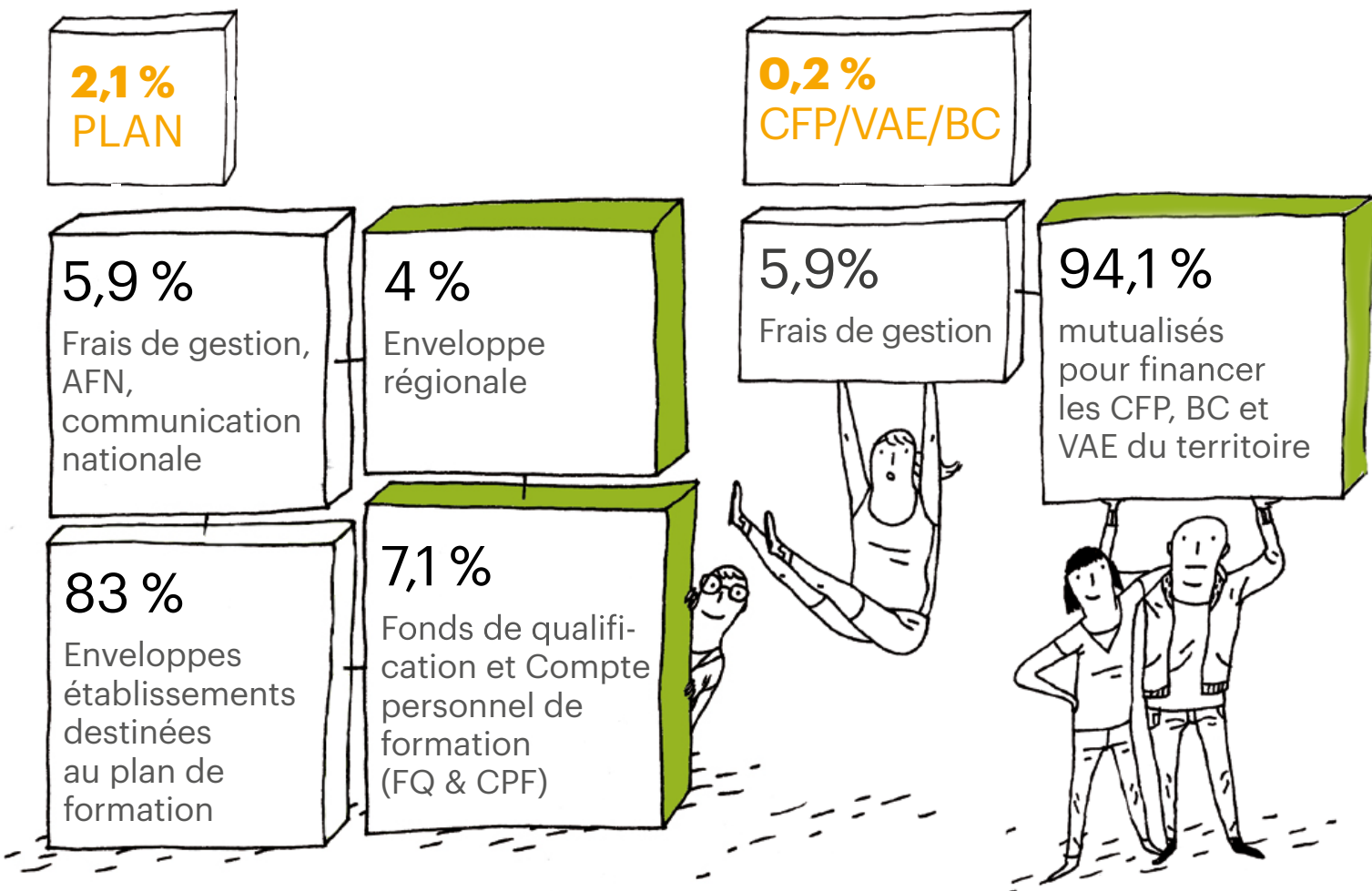
■ **Etablissement non adhérent**

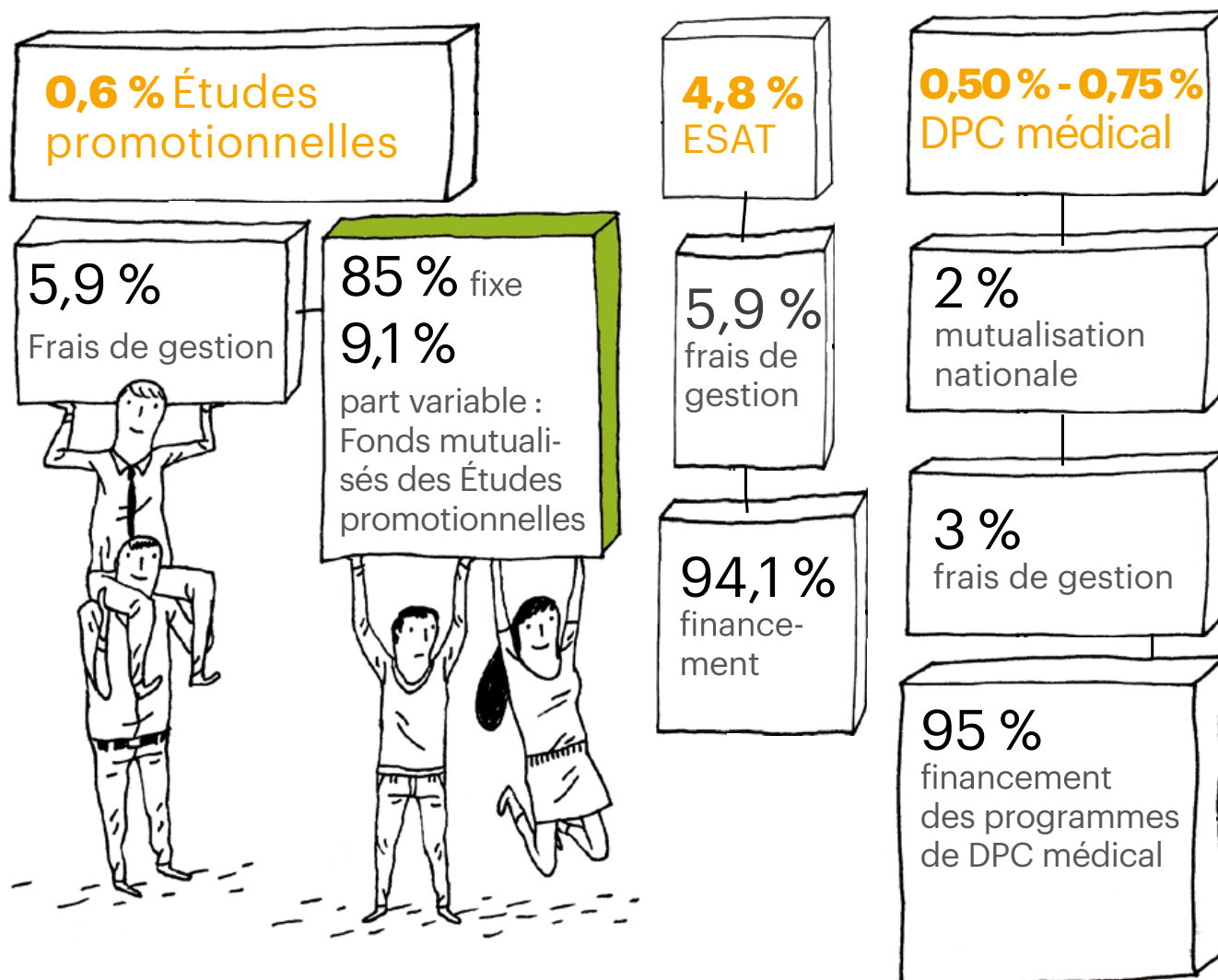
Catégorie d'établissement

- 1 inférieure à 50 agents
- 2 51 à 150 agents
- 3 151 à 500 agents
- 4 501 à 1000 agents
- 5 1001 à 2000 agents
- 6 2001 à 4000 agents
- 7 4001 à 6000 agents
- 8 Supérieur à 6000 agents



Les fonds gérés par l'Anfh





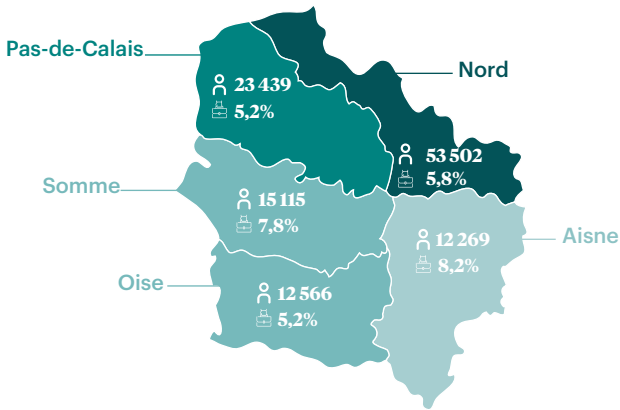
5,9 %

L'action des administrateurs régionaux et territoriaux concerne ces fonds.

Les chiffres clés

de la cartographie des métiers de la fonction publique hospitalière

L'effectif et le poids de la FPH dans l'emploi salarié par département



Note de lecture : l'Aisne compte 12 269 professionnels de la FPH, représentant 8,2% de l'emploi salarié total du département.

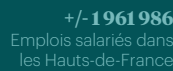
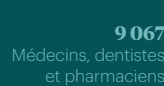
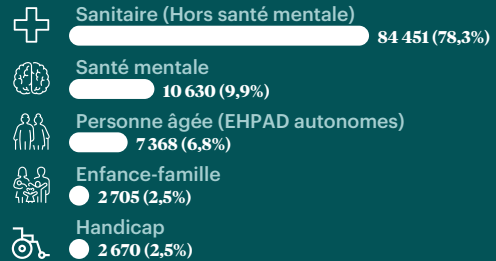
Effectif des soignants, agents administratifs, éducatifs et techniques, sages-femmes et personnels médicaux par département

Poids de la FPH dans l'emploi salarié par département



Note : l'ensemble des professionnels est rattaché à l'entité juridique d'appartenance et non à l'établissement géographique dans lequel ils exercent leur activité.

La répartition des agents de la fph par type d'activité

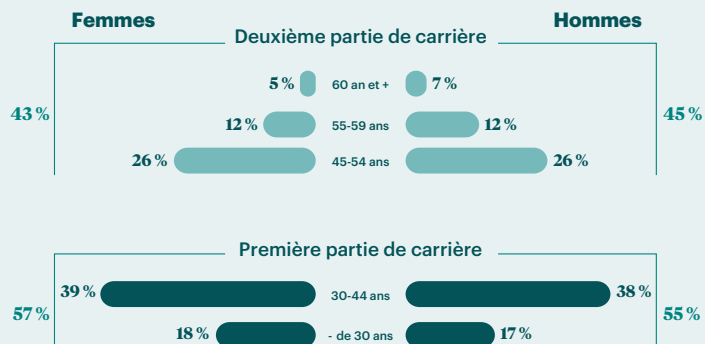
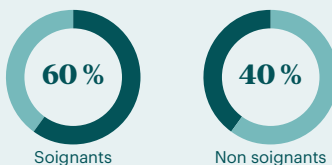


Profil des agents de la FPH 116 891 agents dans les Hauts-de-France

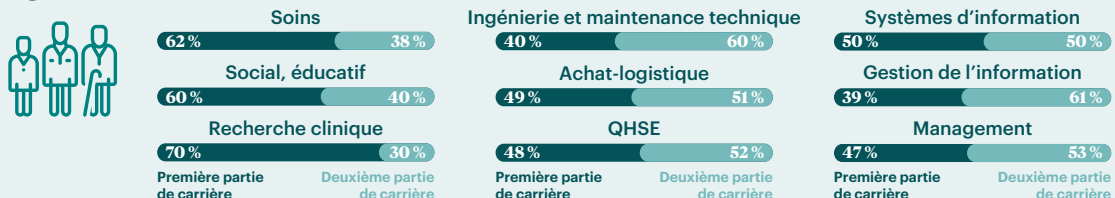
Âge médian



Profession



Âge selon la famille de métiers



Les chiffres clés

du rapport d'activité régional - Année 2024

Établissements adhérents

189

établissements adhérents
au plan de formation à l'Anfh

63

établissements adhérents
au DPCm

Cotisants (FMEP et CFP)



196

établissements
cotisants

110 540

agents



99 010

départs en formation au
titre de l'agrément Plan



51,1 %

de taux d'accès à la formation

Public formé au titre du plan de formation



80 %

des agents
formés sont
des femmes

Budget régional

7 631 K€

0,2 % - Dispositifs
individuels (CFP/VAE/BC)

3 887 K€

0,5 ou 0,75 % - DPC médical

22 892 K€

0,6 % - Études
promotionnelles

51 K€

4,8 % - ESAT

111 945 K€

collectés par
l'Anfh Hauts-de-France

77 483 K€

2,1 % - Plan de formation

Dispositifs individuels (CFP + EP + VAE)*



374

dossiers CFP
(hors BC) pris
en charge et un
taux d'acceptation
de 72,3%

BC



Plus de

481

bilans de
compétences
accordés
(au titre de
l'agrément CFP)

* Nombre de dossiers en cours

Les outils mis à disposition par l'Anfh



Gesform Evolution

Depuis 2019, le logiciel Gesform Evolution a été déployé dans les établissements utilisant auparavant Gesform 3.

Ce logiciel est une solution centralisée, où les applications et les données sont hébergées par l'Anfh. L'ergonomie générale de Gesform Evolution est intuitive, claire et favorise une prise en main rapide.

Cet outil commun avec l'Anfh permet :

- › la dématérialisation de l'entretien d'évaluation et de formation ; le recueil des besoins de formation ;
- › la réalisation de la mise en œuvre du Plan ;
- › la gestion de vos données financières.
- › la transmission dématérialisée des demandes de remboursement à la délégation

Des formations sont proposées au siège de l'Anfh, à Paris :

- › utilisation initiale de Gesform Evolution ;
- › entretien de formation et recueil des besoins des établissements ;
- › suivi budgétaire du Plan de formation ;
- › mise en place des courriers ;
- › mise en place de requêtes simples.

Pour vous inscrire, contactez votre délégation territoriale.



Cartographie régionale des métiers, emplois et compétences

La « Cartographie régionale des métiers », permet de disposer d'une « photographie » à un instant « T » de l'ensemble des effectifs et des métiers, et de passer d'une logique de gestion par le « grade », à une logique de gestion par le « métier ».

Grâce à l'ensemble de ces données, un établissement dispose d'informations permettant de mieux connaître la démographie des professionnels, d'anticiper les besoins de renouvellement, d'évaluer l'égalité hommes-femmes, de contribuer à identifier les publics à former...

Elle permet également d'alimenter la réflexion des instances sur l'adaptation des politiques et offres de l'Anfh aux besoins locaux, ainsi qu'à nourrir les partenariats avec les acteurs régionaux de la formation et de la santé (FHF, ARS, Conseil régional...).

les résultats de votre cartographie sont désormais accessibles sur **l'InfoCentre ANFH**, outil de datavisualisation de vos données. Cette interface dynamique vous permet de requêter vos résultats sur les items suivants: les métiers, la pyramide des âges, le profil des agents, les écarts de grade... Vos analyses sont exportables sur le format de votre choix.



Pour en savoir plus, consulter la démonstration suivante

ANFH

La formule Anfh

Depuis 2021, l'outil en ligne intitulé « La ForMule Anfh » est à votre disposition. Il a pour objectif de faciliter l'achat des formations, en GHT ou non, d'offrir des conditions de réalisation de prestations de formation sécurisées et de proposer une offre adaptée aux besoins des établissements.

Dans cet outil vous pouvez :

- › rechercher, consulter et télécharger les programmes des formations ;
- › gérer les commandes de vos sessions de formation (de la création à l'annulation) ;
- › obtenir des données statistiques de vos commandes.

La ForMuLe Anfh est accessible via le lien suivant: <https://laformule.anfh.fr>



La plateforme d'enquêtes sociales

Elle permet aux établissements d'administrer de manière dématérialisée des enquêtes auprès du personnel en garantissant l'anonymat.

Elle est disponible via le lien suivant:
<https://qvt-anfh.fr>

- › Le questionnaire BAROMÈTRE SOCIAL : 51 questions réparties selon des thèmes clés pour évaluer le fonctionnement et le climat social d'un établissement.
- › Le questionnaire ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE des clés pour agir : 5 questions de quiz et une trentaine de questions sur la perception et le ressenti des répondants sur le thème de l'égalité professionnelle.

Les questionnaires complémentaires :

- › Faites rapidement le point à la suite d'une enquête « Vie au travail ».
- › Sur le terrain, comment vivent les équipes ?
- › Quels sont les leviers et les freins pour un projet que vous menez ?
- › Quels retours des agents pour un projet terminé ?



La plateforme Learning Management System (LMS) : un espace digital de formation

Afin de faciliter l'accès à la formation et au vu de la volonté d'intégration de nouvelles modalités de la part des acteurs de la formation, l'Anfh déploie un espace digital de formation (la plateforme LMS) à destination des établissements et agents de la Fonction publique hospitalière.

L'Anfh s'est récemment dotée d'une nouvelle plateforme e-learning :
e-formations.anfh.fr



D'autres outils nationaux

Dépliants, guides, affiches... L'Anfh édite de nombreux documents d'information qui permettent de mieux comprendre les opportunités de la Formation professionnelle tout au long de la vie. Ils sont disponibles pour les établissements adhérents sur simple demande auprès de la délégation Anfh ou à partir du site www.anfh.fr.

ANFH NORD-PAS DE CALAIS

—
Immeuble le nouveau siècle
2, place Pierre-Mendès-France
59000 LILLE
Tél : 03 20 08 06 70
nordpasdecalais@anfh.fr

ANFH PICARDIE

—
ZAC de la Vallée des Vignes
15 avenue d'Italie
80090 AMIENS
Tél : 03 22 71 31 31
picardie@anfh.fr

ANFH

—
Siège
265, rue de Charenton
75012 Paris
01 44 75 68 00
www.ANFH.fr